



Explications sur le contrat de travail pour salaire

Par marry me, le 19/01/2012 à 21:06

Bonjour ,

Alors mon soucis consiste a comprendre ce que mon contrat de travail explique , je suis chauffeur routier , et dans mon contrat il est ecrit :

Salaire

" En contrepartie de l'accomplissement de ses fonctions , Mr (moi même) percevra un salaire horaire brut de 9.32 euros , soit un salaire mensuel brut égal , hors majoration , à mille quatre cent seize euros et soixante quatres centimes pour 152 Heures de travail mensuel à laquelle seront ajoutées les majorations pour heures supplémentaires accomplies au cours du mois considérée (soit avec majorations pour heures supplémentaires pour un horaire de 200 Heures de travail dans le mois , deux mille huit euros et quarante six centimes d'euros . "

Je souhaiterai comprendre le sens de ce contrat à savoir , le patron est il dans l'obligation de me payer pour 200 Heures ou as t il le droit de me verser que 152 Heures par mois ?

Récemment pour cause de baisse d'activité j'ai été amené à rester chez moi sur une période de quinze jours et cela me cause du tord sur mon salaire , as t il le droit de me baisser mon solde ? j'ai comme tout le monde une maison à payer et un bébé en bas age .

Cordialement

Par P.M., le 19/01/2012 à 21:34

Bonjour,

L'employeur est seulement obligé de vous payer pour 152 h de travail si vous n'effectuez pas d'heures supplémentaires ou s'il ne vous fournit pas de travail...

Par marry me, le 20/01/2012 à 10:03

Merci de votre réponse

Cordialement